



COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

Mesdames et Messieurs Les Président(e)s des Clubs,
Mesdames et Messieurs Les Membres du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Licenciés Hors Association

Angoulême, le 11 juillet 2025

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire Elective du Comité Charente de Basketball

Conformément aux Titres III des Statuts et du Règlement Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) Elective du Comité Départemental de Basket-ball de la Charente qui se tiendra :

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025
au siège du Comité Départemental à SAINT-YRIEIX

L'ordre du jour sera le suivant :

- 09 h 45 :** Accueil des délégués des associations sportives, vérification des pouvoirs, émargement et remise des bulletins de vote.
- 09 h 55 :** Rapport du (de la) Président(e) de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs (CSO EVP) qui confirme que le quorum est atteint pour la tenue de l'AGE Elective.

10 h 00 : Assemblée Générale Extraordinaire Elective :

Election au Comité Directeur

- Présentation et élection du/des candidat(s) éventuel(s) pour les postes vacants de membre au Comité Directeur.
- Résultat du vote

Election de la nouvelle présidence

- Retrait et élection, au scrutin secret par le Comité Directeur, parmi ses membres, de la présidence du Comité.
- Proposition à l'Assemblée Générale de la présidence candidate.
- Election, au scrutin secret, par l'Assemblée Générale, de la présidence du Comité.
- Proclamation du résultat de l'élection par le (la) Président(e) de la CSO EVP.
- Ouverture d'un éventuel 2^{ème} tour du scrutin par le Comité Directeur, en cas de non-approbation par l'Assemblée Générale, de la présidence du Comité. Le Comité Directeur se réunit à nouveau pour en désigner une autre et ainsi de suite jusqu'à l'élection d'une présidence par l'Assemblée Générale.
- Allocution de clôture de la présidence nouvellement élue.

Modification des Statuts





COMITE CHARENTE DE BASKETBALL

Il est rappelé les points suivants :

- La présente convocation est adressée à la Présidence de chaque association du Comité Charente. Dans le cas où celle-ci ne pourrait assister à l'AGE Elective, elle peut y être représentée uniquement par un(e) membre dûment mandaté(e) par celle-ci et régulièrement licencié(e) de son groupement sportif ayant au moins 16 ans et jouissant de ses droits civiques, et qui n'est pas suspendu(e) d'exercice de fonction. Ce membre devra justifier de son appartenance au groupement sportif en présentant sa licence, afin de pouvoir la représenter.
- La présence de tous les groupements sportifs est obligatoire, sans possibilité de se faire représenter par un autre club. Une pénalité de 50,00 €, prévue aux dispositions financières, sera infligée aux associations non représentées à l'AGE Elective.
- Les associations qui ne seraient pas en règle financièrement ne pourraient participer aux délibérations.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Claude COMBE
Vice-Président

Stéphane CLOCHARD
Vice-Président

NB: L'appel à candidature et un modèle de candidature au poste de membre du Comité Directeur ainsi que toutes les informations relatives à l'AGE Elective sont également disponibles sur la page d'accueil du site Internet du Comité.

